

Un environnement sain et durable pour les générations actuelles et futures



Environnement

La protection de l'environnement va de pair avec le maintien de notre compétitivité



COMPRENDRE LES POLITIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE

La présente brochure fait partie d'une série destinée à présenter le travail de l'UE dans ses différents domaines de compétence, les raisons qui la guident et les résultats obtenus. Elle est disponible en ligne:

> http://europa.eu/pol/index_fr.htm http://europa.eu/!bY34KD

Comment fonctionne l'Union européenne 12 leçons sur l'Europe Europe 2020: la stratégie européenne en faveur de la croissance Les pères fondateurs de l'Union européenne

> Action pour le climat Affaires étrangères et politique de sécurité Affaires maritimes et pêche Agriculture Aide humanitaire et protection civile Banque et finance Budget

Commerce Concurrence Consommateurs

Coopération internationale et développement Culture et audiovisuel

Douanes

Éducation, formation, jeunesse et sport Élargissement

Emploi et affaires sociales Énergie

Entreprises

Environnement *

Fiscalité Frontières et sécurité

Immigration et asile Justice, droits fondamentaux et égalité Lutte contre la fraude

> Marché intérieur Politique régionale

Recherche et innovation Santé publique

Sécurité alimentaire Stratégie numérique

Transports

Union économique et monétaire et euro

SOMMAIRE

Pourquoi une politique de l'environnement? 3
Comment l'UE élabore sa politique de l'environnement 5
Les actions mises en œuvre 8
Et ensuite?
Pour en savoir plus16

Comprendre les politiques de l'Union européenne **Environnement**

Commission européenne Direction générale de la communication Information des citovens 1049 Bruxelles **BELGIQUE**

Manuscrit mis à jour en novembre 2014

Photo de couverture et en page 2: © Jupiter Images

16 p. — 21 × 29,7 cm

ISBN 978-92-79-42637-7 doi:10.2775/91037

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2014

© Union européenne, 2014 La reproduction est autorisée. Toute utilisation ou reproduction des photos nécessite l'autorisation préalable des détenteurs des droits d'auteur.

.....

Pourquoi une politique de l'environnement?

De par sa nature, l'environnement dépasse les frontières politiques, juridiques et celles créées par l'homme. La coopération transfrontière au sein de l'Union européenne et entre l'UE et le reste du monde est donc indispensable pour lutter contre des problèmes qui nous concernent tous: sécheresses, inondations, pollution et menaces pesant sur le patrimoine naturel et la biodiversité de l'Europe.

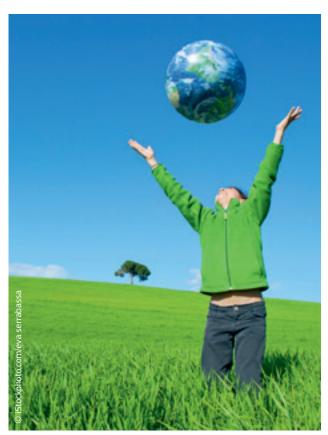
Le but est d'améliorer la qualité de l'environnement, de protéger la santé publique, de parvenir à utiliser les ressources naturelles de manière prudente et rationnelle et de promouvoir des mesures au niveau international pour traiter les problèmes environnementaux mondiaux ou régionaux.

La coordination de la stratégie environnementale au niveau de l'Union permet de renforcer les synergies et la cohérence entre les différentes politiques européennes. Étant donné l'importance que représente la législation environnementale pour de nombreuses entreprises, elle permet également de placer sur un pied d'égalité leurs activités et de prévenir les entraves au fonctionnement du marché intérieur.

L'impact que nous avons aujourd'hui sur l'environnement conditionne l'état du monde que nous léguerons aux générations futures. Beaucoup attachent peu d'importance à l'environnement, alors que l'exploitation des ressources limitées de la Terre croît à un rythme inégalé. Des efforts doivent être accomplis pour susciter une prise de conscience collective, utiliser plus efficacement les ressources et mettre un terme aux comportements nuisibles et au gaspillage. Si nous n'agissons pas, les générations futures seront dépossédées de leur héritage légitime. Il faut pour cela engager une action collective associant l'Union européenne, les autorités nationales, régionales et locales, les entreprises, les ONG et les citoyens.

Une forte pression due à une demande croissante

Nos modes de vie exercent d'énormes pressions sur la planète. Au cours du XXº siècle, la consommation mondiale de combustibles fossiles a été multipliée par 12 et l'extraction de ressources par 34. La demande de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux et de fibres pourrait augmenter de 70 % d'ici à 2050. Si nous continuons à exploiter les ressources au rythme actuel, il nous faudra plus de deux planètes pour survivre.



Une stratégie en constante évolution

Les grands problèmes environnementaux auxquels l'Europe est confrontée ne sont plus les mêmes que par le passé. Dans les années 1970 et 1980, ils étaient abordés par secteurs: protection des espèces, amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, réduction de la pollution. Aujourd'hui, l'approche est plus systémique en ce sens qu'elle tient compte des relations intersectorielles et de leur dimension globale. On est donc en train de passer d'une logique de dépollution à une logique de prévention.

Il faut par conséquent que d'autres secteurs tiennent compte des incidences de leur politique et de leurs décisions de financement sur l'environnement: agriculture, énergie, transports, pêche, développement régional, recherche, innovation et aide extérieure. Cette intégration va permettre d'aborder les problèmes de manière plus cohérente et d'exploiter au mieux les synergies.

Après plus de quarante ans d'action menée par l'UE, l'environnement est protégé par tout un arsenal législatif. Mais sa mise en œuvre reste problématique. C'est là qu'il faut agir, afin que les lois en vigueur profitent à tous. Tel est le but du nouveau programme d'action de l'UE en faveur de l'environnement (voir le chapitre «Et ensuite?»).

Environnement et économie: deux réalités indissociables

Aujourd'hui, l'environnement et l'économie sont complémentaires, comme les deux faces d'une même pièce. L'économie «verte» permet de réduire les coûts environnementaux grâce à une utilisation plus efficace des ressources, tandis que les écotechnologies créent de l'emploi, stimulent la croissance et renforcent la compétitivité des entreprises européennes.

La Commission européenne montre l'exemple avec la stratégie «Europe 2020», la stratégie de croissance de l'UE pour la prochaine décennie. Celle-ci fait expressément figurer, parmi ses sept initiatives phares, l'utilisation efficace de ressources naturelles limitées. La politique de l'environnement peut aider à réaliser les objectifs visant à passer à une croissance intelligente, durable et inclusive qui transformera l'Europe en une économie de la connaissance fondée sur une exploitation efficace des ressources.

Par exemple, le renforcement de la résilience des écosystèmes qui fournissent des biens tels que la nourriture, l'eau douce, les matières premières et bien d'autres encore, contribue à améliorer la productivité et la qualité de vie, tout en réduisant les dépenses de santé publique.

L'environnement et l'économie sont deux réalités indissociables.



Coopération internationale

L'environnement ne concerne pas uniquement l'UE. L'air, l'eau, les mers, la faune et la flore ne connaissent pas de frontières. Plus l'UE encouragera ses voisins et, idéalement, la planète entière, à adopter ses normes exigeantes, plus elle améliorera la qualité de son propre environnement.

L'UE a ainsi instauré une étroite coopération avec ses voisins afin de les encourager à suivre son exemple et elle participe activement aux négociations internationales sur le développement durable, la biodiversité et le changement climatique. Son objectif à long terme visant à assurer un environnement durable figure parmi les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations unies.

Aide publique

Les mesures prises par l'UE pour protéger l'environnement sont fortement soutenues par l'opinion publique. Selon une enquête paneuropéenne réalisée à la mi-2014, 95 % des personnes interrogées estiment que la protection de l'environnement est importante. Près de 75 % pensent que la protection de l'environnement peut stimuler la croissance économique, et plus des trois quarts estiment que la législation européenne est nécessaire pour protéger l'environnement dans leur pays. Les inquiétudes les plus largement exprimées concernent la pollution de l'air et de l'eau, la production de déchets et l'épuisement des ressources naturelles.

Comment l'UE élabore sa politique de l'environnement

Application de la législation

Depuis les années 1970, l'UE a adopté plus de 200 actes législatifs pour protéger l'environnement. Mais il ne suffit pas de légiférer, encore faut-il que les actes soient correctement appliqués et exécutés. Aujourd'hui, l'enjeu consiste à mettre effectivement en œuvre ceux qui ont été adoptés. Ce n'est pas une mince affaire, car de nombreuses tâches différentes sont réalisées par divers intervenants, tels que des inspecteurs et des juridictions des États membres, des ONG et des citoyens exerçant leurs droits de participation. Le non-respect de la législation a de nombreuses conséquences négatives. Il peut saper des objectifs essentiels de la politique de l'environnement, nuire à la santé publique et placer les entreprises face à une incertitude juridique du fait que les normes adoptées ne sont pas appliquées de manière uniforme sur tout le territoire de l'Union. À l'inverse, une mise en œuvre correcte peut avoir des effets financiers positifs. Ainsi, la pleine application de la législation de l'UE sur les déchets pourrait générer 400 000 emplois et réduire les coûts annuels nets de 72 milliards d'euros.

La Commission européenne peut saisir la Cour de justice de l'UE à l'encontre des États membres qui ne l'appliquent pas correctement. Ces cas d'infraction (dont une majorité concerne l'environnement) ne sont pas seulement gênants pour les pouvoirs publics, mais peuvent entraîner des amendes pour manquement répété à l'obligation de mettre en œuvre les règles de l'UE.

Mais les actions en justice ne sont utilisées qu'en ultime recours. La Commission européenne estime qu'il est plus important d'aider les États membres à mettre efficacement en œuvre la législation. Elle leur offre un soutien financier et les aide à renforcer leurs capacités tout en améliorant les connaissances sur l'état de l'environnement ou en mettant à disposition des informations sur la façon dont les États membres s'acquittent de leurs obligations dans la pratique. La Commission a par ailleurs recommandé à chaque État membre d'instituer un organe de recours indépendant (par exemple, un médiateur) pour traiter les plaintes des citoyens liées à l'environnement.

Utiliser les instruments économiques

Le marché constitue un moyen rentable pour protéger et améliorer l'environnement et réduire la pression exercée sur des ressources limitées. Les taxes et les subventions peuvent servir de moyens d'incitation ou de dissuasion pour amener les entreprises et les consommateurs à choisir des produits et des méthodes de fabrication plus respectueux de l'environnement. Beaucoup de formules existent déjà, comme les frais prélevés pour l'abattage d'arbres ou l'élimination de déchets. La Commission européenne souhaiterait éliminer progressivement les subventions en faveur de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de l'énergie qui encouragent l'emploi de produits et de procédés polluants ou énergivores.

Les politiques doivent reposer sur des données solides afin de comprendre les causes et les effets des modifications subies par l'environnement et de préparer des ripostes et des stratégies adaptées. La plupart de ces informations proviennent de sources nationales, qui sont complétées par des séries e données paneuropéennes. Ces informations sont analysées par l'Agence européenne pour l'environnement, dont les contributions servent à élaborer la politique de l'UE dans ce domaine.

L'Union a mis en place divers programmes pour encourager la production de données fiables et solides, et garantir leur large diffusion. Le programme Copernicus, par exemple, fournit des informations et des données satellite d'observation de la Terre en combinant des données spatiales avec des données provenant de stations de surveillance terrestre, maritime et spatiale. Le but est de produire de vastes séries de données qui serviront à élaborer la politique de l'environnement et à en soutenir la mise en œuvre.

L'Agence européenne pour l'environnement

L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) recueille des données auprès des États membres afin de produire des séries de données européennes. Elle prépare des rapports, et établit et met à jour des indicateurs sur l'état de l'environnement. L'AEE, qui est située à Copenhague, a démarré ses travaux en 1994.

L'Agence a pour mission d'aider l'UE et les États membres à prendre des décisions en connaissance de cause pour améliorer l'état de l'environnement, intégrer les aspects environnementaux dans les politiques économiques et favoriser le développement durable. Elle coordonne également le réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement.

Encourager l'éco-innovation

On entend par «éco-innovation» toute forme d'innovation qui débouche sur des progrès significatifs et démontrables en matière de développement durable, ou qui vise à favoriser de tels progrès, en permettant de réduire les incidences sur l'environnement, d'améliorer la résilience face aux pressions exercées sur l'environnement ou d'exploiter les ressources naturelles de manière plus efficace et plus responsable.



Informer l'opinion publique

La Commission européenne utilise de nombreux moyens créatifs pour sensibiliser l'opinion à l'importance de l'environnement. Lors de la «Semaine verte» organisée chaque année à Bruxelles, des milliers de participants débattent pendant quatre jours autour d'un thème, comme la biodiversité ou l'eau.

Les concours connaissent également un grand succès. Ainsi, le prix de la Capitale verte de l'Europe récompense des villes européennes qui ont su faire preuve d'imagination pour protéger l'environnement. Chaque année, la compétition pour remporter ce titre convoité devient plus intense. D'autres prix récompensent des projets en faveur de l'environnement réalisés par des entreprises, des pouvoirs publics et des particuliers.

Capitales vertes

Pour décrocher ce titre, une ville doit appliquer au quotidien des normes environnementales strictes, s'engager en faveur du développement durable et servir d'exemple aux autres villes européennes. Villes lauréates:

- 2010: Stockholm
- 2011: Hambourg
- 2012: Vitoria-Gasteiz
- 2013: Nantes
- 2014: Copenhague
- 2015: Bristol
- 2016: Ljubljana

www.europeangreencapital.eu

Encourager l'innovation

Le secteur des technologies de l'environnement représente désormais une part importante de l'économie de l'UE. Cependant, à l'exception des énergies renouvelables, l'éco-innovation s'est relativement peu implantée sur les marchés. Plusieurs facteurs expliquent cette situation: les prix du marché, qui reflètent mal les coûts et les bénéfices environnementaux, certaines formes d'incitations et de subventions qui encouragent le gaspillage, et la rigidité des structures économiques.

Le plan d'action de l'UE en faveur de l'éco-innovation met en lumière les différents moteurs de l'éco-innovation et les obstacles à son déploiement. Des aides sont octroyées pour financer la recherche, l'innovation et les entreprises éco-innovantes. L'UE encourage également la passation de marchés publics respectueux de l'environnement, le calcul du prix des produits tout au long de leur cycle de vie et le label écologique, afin d'élargir la diffusion des technologies vertes.



Les actions mises en œuvre

Les ressources sont nécessaires au fonctionnement de l'économie et à l'environnement. Mais l'époque des matières premières abondantes et bon marché, auxquelles on doit en grande partie l'essor économique des vingt dernières années, est révolue.

La croissance démographique et la hausse du niveau de vie font augmenter la demande et les prix et contribuent à épuiser des ressources naturelles indispensables telles que les métaux, les minerais et les denrées alimentaires. Chaque jour, la population mondiale augmente de 200 000 individus. À la fin de la prochaine décennie, deux milliards de personnes vivant dans les pays en développement pourraient rejoindre les classes moyennes fortement consommatrices.

L'offre et la demande évoluent de plus en plus dans des directions opposées. Si l'utilisation des ressources se poursuit au rythme actuel, il nous faudra l'équivalent de plus de deux planètes d'ici à 2050 pour satisfaire nos besoins, et des millions d'êtres humains verront leurs espoirs d'une meilleure qualité de vie déçus.

Utilisation efficace des ressources

Pour se préparer aux défis actuels, la Commission européenne a fait de l'utilisation efficace des ressources l'une des initiatives phares de sa stratégie Europe 2020. Il faut donc produire davantage de valeur avec moins de ressources, utiliser celles-ci de façon durable et mieux les gérer tout au long de leur cycle de vie. Pour cela, il faut innover, modifier les modèles de production et de consommation, et appliquer des mesures incitatives et des prix adaptés.

Fin 2011, les États membres de l'UE ont adopté une «Feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources», qui préconise une transformation radicale des comportements économiques, politiques et individuels. Cette feuille de route indique les mesures à prendre dans les différents domaines pour parvenir, en l'espace de quarante ans, à instaurer une économie offrant un niveau de vie élevé tout en ayant beaucoup moins d'incidences sur l'environnement.







Le réseau Natura 2000 couvre près de 18 % du territoire de l'UE. Il protège les espèces et les habitats dans leur environnement naturel.

La nécessité d'exploiter efficacement des ressources limitées est intégrée dans toutes les politiques de l'UE. Afin d'encourager les citoyens à modifier leur comportement, la Commission européenne a lancé une campagne d'information publique à l'automne 2011. Pour faire avancer ce processus, la Commission a créé un groupe de haut niveau composé de responsables politiques, d'industriels et d'experts possédant des compétences étendues en matière d'économie et d'environnement, qui ont présenté une série de recommandations au printemps 2014.

Utilisation efficace des ressources

L'utilisation efficace des ressources consiste à découpler la croissance économique de l'exploitation des ressources. Elle permet à l'économie de produire plus avec moins, de générer davantage de valeur avec moins d'intrants, d'utiliser les ressources de façon durable et de réduire au minimum les incidences sur l'environnement.



Des écosystèmes sains sont indispensables à la biodiversité de l'Europe.

Biodiversité

Un réseau bien géré comme Natura 2000 peut apporter une importante contribution aux objectifs environnementaux plus larges de l'UE. Un de ces objectifs consiste à arrêter et à faire reculer la perte de biodiversité (terme utilisé pour souligner la richesse des espèces et la diversité génétique) et des écosystèmes d'ici à 2020.

Les écosystèmes sont non seulement importants en soi, mais ils fournissent également des biens vitaux tels que les denrées alimentaires, les fibres, les combustibles et les médicaments, et rendent des services essentiels tels que la régulation du climat, la prévention des inondations, la purification de l'eau, la pollinisation et la formation des sols. Tous ces biens et services sont nécessaires à la prospérité économique, à la sécurité, à la santé et à la qualité de vie.

En 2011, quelques mois seulement après l'adoption, à Nagoya, d'un accord mondial ambitieux, l'UE a adopté une nouvelle stratégie sur la biodiversité. Celle-ci a comme grand objectif d'arrêter, à l'horizon 2020, la perte de biodiversité et la dégradation des services rendus par les écosystèmes, de les rétablir autant que possible et de renforcer les efforts déployés par l'Europe pour prévenir la perte de biodiversité dans le monde.

Zones protégées

Partant du principe que la nature ne s'arrête pas aux frontières nationales, l'UE a mis en place tout un arsenal législatif pour la protéger. Il en a résulté la création de Natura 2000, un réseau écologique paneuropéen de zones destinées à protéger des espèces et des habitats dans leur environnement naturel. Comprenant plus de 26 000 sites, c'est le plus grand réseau du monde. Il est aujourd'hui quasiment complet et couvre près de 18 % du territoire de l'UE, soit l'équivalent de l'Allemagne, de la Pologne et de la République tchèque réunies.

Les prémices du réseau remontent à 1979, lorsque l'UE a adopté la directive «Oiseaux», son premier acte législatif d'envergure en matière de protection de la nature. Conformément à cette directive, qui protège tous les oiseaux sauvages de l'Union (quelque 500 espèces), les pays de l'UE doivent définir et protéger des sites particulièrement importants.

Le deuxième instrument, la directive «Habitats», oblige les pays de l'UE à protéger les habitats et les espèces de plantes et d'animaux menacées. Cette directive couvre aujourd'hui quelque 1 500 plantes et animaux rares et menacés, et environ 230 types d'habitats de valeur, parmi

lesquels les prairies de fauche, les landes et les prés-salés, véritables piliers des écosystèmes.

Le réseau Natura 2000 reflète l'idée que l'homme fait partie intégrante de la nature et que les deux fonctionnent mieux s'ils coopèrent. Il n'a donc pas pour but d'exclure les activités économiques mais de les limiter afin de sauvegarder des espèces et des habitats de valeur. Son financement est intégré dans plusieurs grandes politiques de l'UE. La plus importante d'entre elle est l'agriculture, en particulier le volet axé sur le développement rural et les mesures forestières et agri-environnementales. La politique de cohésion joue également un rôle majeur dans le financement des investissements, notamment dans les nouveaux États membres.

Natura 2000 a pour but de protéger les écosystèmes qui fournissent des services précieux, tels que l'approvisionnement en eau douce, le stockage du carbone et la protection contre les inondations et l'érosion des côtes. La valeur cumulée de ces services est estimée entre 200 et 300 milliards d'euros par an, ce qui est beaucoup plus que les 6 milliards d'euros annuels que coûte la gestion du réseau.

L'économie de l'UE consomme 16 tonnes de ressources par personne et par an; 6 tonnes deviennent des déchets.



Autres résultats importants de la politique de l'UE

Outre les deux domaines transversaux concernant l'efficacité des ressources et la protection de la biodiversité, l'UE traite activement certains aspects environnementaux plus spécifiques.

PRODUITS CHIMIQUES: les produits chimiques occupent une place importante dans notre vie quotidienne. Toutefois, ils peuvent parfois nuire gravement à la santé ou être dangereux s'ils ne sont pas correctement utilisés. Afin de garantir la sûreté des produits chimiques, de protéger l'environnement et d'encourager la compétitivité de l'un de ses secteurs les plus importants, l'UE s'est dotée de REACH, un système d'enregistrement, d'évaluation, d'autorisation et de restrictions des substances chimiques extrêmement élaboré et sans équivalent dans le monde.

Toutes les substances chimiques fabriquées ou importées dans l'UE doivent être enregistrées auprès de l'Agence européenne des produits chimiques, dont le siège est à Helsinki. D'ici à 2018, toute substance chimique utilisée dans l'UE devra satisfaire à cette obligation, faute de quoi elle ne pourra pas être vendue dans l'Union. Les produits les plus dangereux font l'objet de règles particulièrement strictes.

Les entreprises sont chargées d'évaluer et de gérer les risques des substances chimiques qu'elles utilisent ou vendent dans l'Union et de fournir aux consommateurs des conseils d'utilisation appropriés.

DÉCHETS: l'économie de l'UE consomme 16 tonnes de ressources par personne et par an. 6 tonnes finissent en déchets, dont la moitié est éliminée dans des décharges. Si les déchets ne peuvent pas être évités, il faut réutiliser, recycler et récupérer tout ce qui peut constituer une source de valeur: tel est le message de la Commission européenne. Les taxes de mise en décharge et les systèmes de tarification fondés sur les volumes de déchets (*pay as you throw*) peuvent aider en ce sens. Certains États membres ont déjà atteint des taux de recyclage supérieurs à 80 % et ont quasiment supprimé la mise en décharge. D'autres ont encore du chemin à parcourir avant d'y parvenir.

La législation applicable aux déchets électriques et électroniques, aux emballages, aux piles et accumulateurs ou aux véhicules hors d'usage contribue à l'utilisation efficace des ressources. AIR: au cours des vingt dernières années, l'UE est parvenue à réduire les émissions d'un certain nombre de substances polluantes, comme celles du plomb, qui ont baissé de 90 %. Cependant, malgré les progrès réalisés, la pollution de l'air, qui provoque de nombreux décès prématurés chaque année, reste l'un des grands sujets de préoccupation en Europe. L'UE doit donc poursuivre ses efforts pour atteindre des niveaux de qualité de l'air qui n'entraînent pas d'incidences ni de risques trop graves pour la santé publique et l'environnement.

En 2013, s'appuyant sur les dernières avancées scientifiques et sur les mesures ayant prouvé leur rentabilité, la Commission a présenté «Air pur pour l'Europe», un paquet de mesures destiné à améliorer encore la qualité de l'air, à mettre à jour la législation en vigueur et à réduire les émissions nocives provenant de l'industrie, des transports, des installations de production d'énergie et de l'agriculture, afin de diminuer leurs incidences sur la santé publique et l'environnement.

EAU: au cours des dernières décennies, l'UE a mis en place une politique globale pour garantir la qualité des eaux en Europe. Celle-ci était tout d'abord axée sur les aspects sanitaires, puis elle s'est intéressée aux incidences environnementales des grands secteurs consommateurs d'eau tels que l'agriculture, l'industrie et les ménages.

Le principal instrument législatif dans ce domaine, à savoir la directive-cadre sur l'eau, prévoit que l'ensemble des rivières, des lacs, des eaux côtières et des eaux souterraines soient propres d'ici à 2015. Les États membres doivent vérifier l'état de leurs eaux et établir des programmes expliquant comment ils comptent les assainir.

Quant à la directive-cadre relative à la stratégie pour le milieu marin, elle entend coordonner la gestion des activités humaines ayant des incidences sur l'environnement marin. Elle demande l'application, à partir de 2015, de mesures nationales afin de garantir que les déchets marins ne nuisent pas au milieu côtier et marin, et vise à atteindre un bon état écologique des eaux marines à l'horizon 2020.

Le plan d'action élaboré par la Commission européenne pour sauvegarder les ressources hydriques en Europe jusqu'en 2020 et au-delà devrait aider à remplir ces objectifs. Il prévoit des mesures pour améliorer la mise en œuvre de la politique de l'eau et l'intégrer dans d'autres domaines politiques.

Eaux de baignade

Le rapport annuel sur la qualité des eaux de baignade fait le bilan de l'état de plus de 22 000 sites de baignade en eaux côtières et intérieures dans les 28 États membres de l'UE, ainsi qu'en Suisse et en Albanie.

Il confirme que la qualité globale des eaux de baignade dans l'UE s'est remarquablement améliorée depuis 1990. Cette année-là, 9,2 % des sites côtiers et 11,9 % des zones de baignade intérieures ne respectaient pas la législation de l'UE en vigueur. En 2013, ces taux n'étaient plus que de 1,9 % et 2,4 % respectivement.

Il est facile aujourd'hui de vérifier l'état de l'eau avant d'aller se baigner. Il suffit de consulter WISE, le système d'information sur l'eau pour l'Europe, un site web hébergé par l'Agence européenne pour l'environnement. L'application «Water Watch» du portail d'information «Eye on Earth» permet de zoomer sur une partie de littoral, de cours d'eau ou de lac, au format d'un plan ou d'une vue aérienne.

http://www.eea.europa.eu/themes/water/interactive/bathing/state-of-bathing-waters-1

Grâce à la législation européenne sur l'environnement, la qualité globale des eaux de baignade dans l'UE s'est notablement améliorée en vingt ans. BRUIT: la pollution sonore entraîne de nombreux problèmes sanitaires et nuit également à la faune et à la flore. L'UE réglemente le bruit provenant de diverses sources, parmi lesquelles les véhicules à moteur, les trains et les équipements utilisés à l'extérieur. Adoptée en 2002, la directive relative au bruit dans l'environnement dispose que les États membres doivent établir des cartes de bruit dans les grandes villes et agglomérations, ainsi que pour les grands axes routiers et ferroviaires et les aéroports civils. Ils doivent ensuite présenter des programmes pour lutter contre ces nuisances sonores.

FORÊTS: partout dans le monde, les forêts disparaissent à un rythme alarmant. L'UE a appelé à réduire la déforestation de moitié d'ici à 2020 et à l'arrêter tout à fait pour 2030. Elle coopère avec plusieurs pays exportateurs de bois pour améliorer la gouvernance des forêts. La législation européenne réduit au minimum le risque que du bois récolté de manière illégale soit vendu dans l'Union.

sols: bien qu'il n'existe pas de législation européenne spécifique dans ce domaine, de nombreux problèmes touchant les sols sont traités par des mesures applicables à l'eau, aux déchets, aux produits chimiques, à la pollution industrielle, à la protection de la nature et aux pesticides. L'UE a mis en place une stratégie afin de traiter toutes les menaces concernant les sols, en particulier celles dues aux pratiques agricoles et aux processus industriels. En 2012, la Commission européenne a publié des lignes directrices afin d'attirer l'attention sur les dangers liés à l'utilisation de matériaux imperméables pour recouvrir les sols, tels que le ciment, et proposé dans ce cadre des solutions plus respectueuses de l'environnement.



Et ensuite?

Assurer la durabilité de notre environnement, préserver nos ressources naturelles et les ressources biologiques de la mer: ces objectifs prioritaires nécessitent une action à tous les niveaux. La protection de l'environnement et le maintien de notre compétitivité peuvent aller de pair. Par ailleurs, la politique de l'environnement joue un rôle essentiel dans la création d'emplois et les investissements. L'économie européenne doit se transformer pour produire davantage de valeur avec moins de matières premières et modifier ses modes de consommation. Cette transformation passe par l'adoption de politiques en faveur de la recherche, la mise sur le marché de produits éco-innovants et l'organisation de campagnes d'information.

Programme d'action en faveur de l'environnement

Le programme d'action général de l'UE pour l'environnement à l'horizon 2020 définit une stratégie à long terme suffisamment souple pour pouvoir répondre aux défis à venir et aux risques systémiques croissants. Il propose une approche globale et fixe les orientations en vue d'instaurer une économie verte et compétitive, capable de préserver les ressources naturelles et la santé publique, pour le bien-être des générations actuelles et futures.

La demande de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux et de fibres pourrait augmenter de 70 % d'ici à 2050. Si nous continuons à exploiter les ressources au rythme actuel, il nous faudra plus de deux planètes pour survivre.



15

L'UE dispose d'une politique de l'environnement bien développée, d'un cadre juridique complet et bien rodé, qui doit être mis en œuvre. Outre les avantages significatifs qu'elle apporte sur le plan de la santé et de l'environnement, l'application effective de la législation de l'Union en matière d'environnement entraîne trois effets positifs: elle permet d'instaurer des conditions de concurrence équitables pour les acteurs économiques opérant sur le marché intérieur, elle stimule l'innovation et elle promeut auprès des entreprises les avantages conférés par la position de précurseur dans de nombreux secteurs. Par contre, les coûts liés à l'absence de mise en œuvre de la législation sont élevés, de l'ordre de 50 milliards d'euros par an, et comprennent notamment les frais relatifs aux procédures d'infraction. La Commission recoit également de nombreuses plaintes provenant directement des citoyens de l'Union, dont la plupart pourraient être mieux traitées au niveau de l'État membre ou au niveau local. L'amélioration de la mise en œuvre, par les États membres, de l'acquis de l'UE en matière d'environnement sera donc une priorité au cours des prochaines années.

Secteurs individuels

D'ici à 2020, la politique de l'environnement insistera plus que jamais sur les avantages d'une transition vers une économie plus verte et plus circulaire. Cette solution constitue le moyen le plus rapide pour résoudre un certain nombre de problèmes de longue date en matière de santé, de dégradation de l'environnement et de chômage, tout en assurant une croissance économique durable. L'écoconception, la prévention, le recyclage et la réutilisation des déchets peuvent faire économiser 600 milliards d'euros net par an aux entreprises européennes et permettre de réduire notablement les émissions de gaz à effet de serre de l'UE. Il est désormais largement admis que l'on ne peut pas améliorer l'état de l'environnement par la seule politique dans ce domaine et que les objectifs environnementaux doivent être intégrés dans d'autres domaines politiques. Par exemple, pour réaliser les objectifs de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité et arrêter le recul de la biodiversité dans l'UE d'ici à 2020, il faudra intégrer la protection de la biodiversité et des écosystèmes dans d'autres politiques de l'Union, notamment celles concernant l'agriculture et la pêche. La prospérité économique, la croissance et le bien-être ne seront pas durables si nous ne préservons pas mieux le capital naturel de la planète, qui est essentiel à de nombreux secteurs industriels et économiques.

Les défis à relever

L'Europe et son environnement sont de toute évidence confrontés à des défis mondiaux d'envergure: augmentation de la population mondiale, apparition de classes moyennes fortement consommatrices, croissance économique rapide des pays émergents, demande énergétique en constante augmentation et concurrence mondiale de plus en plus vive pour les ressources. Bien qu'elle n'ait pas d'emprise directe sur la plupart de ces aspects, l'UE peut néanmoins aider d'autres pays à progresser sur la voie du développement durable, en encourageant une gestion plus efficace de l'environnement au niveau mondial. Beaucoup peut être fait pour rendre l'environnement en Europe plus résilient aux risques futurs. L'UE dispose d'infrastructures et de technologies de l'information exceptionnelles, de nouvelles méthodes de comptabilité des ressources, d'une culture de précaution et de prévention bien établie, et d'une longue expérience en matière de réparation des dommages à la source et d'application du principe «pollueur-payeur». Il est possible d'améliorer l'efficacité de la gouvernance environnementale en renforçant la surveillance de l'environnement et en mettant à jour les données concernant les substances polluantes et les déchets, grâce aux meilleures informations et technologies disponibles. Une meilleure mise en œuvre des politiques en vigueur permettra d'atteindre les objectifs de l'UE et d'offrir une stabilité réglementaire aux entreprises.

Vision d'avenir

Tous ces objectifs visent à faire en sorte que, d'ici à 2050, les citoyens de l'Union puissent vivre dans un environnement naturel sûr et sain, géré de façon à en respecter les limites et à garantir la résilience écologique. La vision d'avenir suivante figurant dans le programme d'action général de l'UE pour l'environnement se veut le fil conducteur de l'action à mener jusqu'en 2020 et au-delà: «En 2050, nous vivons bien, dans les limites écologiques de notre planète. Nous devons notre prospérité et la bonne santé de notre environnement à notre économie innovante et circulaire, qui ne connaît pas de gaspillages et dans laquelle les ressources naturelles sont gérées de manière durable et la biodiversité est préservée. estimée et restaurée, de manière à renforcer la résilience de notre société. Notre croissance à faibles émissions de carbone est depuis longtemps dissociée de l'utilisation des ressources, créant la dynamique nécessaire à l'émergence d'une société mondialisée sûre et durable.»

Pour en savoir plus

- Vue d'ensemble de la politique environnementale de l'UE: http://ec.europa.eu/environment/index_en.htm
- Informations sur l'Agence européenne pour l'environnement: http://www.eea.europa.eu
- Informations spécifiques sur REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques): http://echa.europa.eu/
- Vous avez des questions sur l'Union européenne? Europe Direct peut vous aider: 00 800 6 7 8 9 10 11 http://europedirect.europa.eu

